



CODEP 90 - Examen INIITATEUR CLUB

Épreuve de Réglementation

Belfort le 20 juin 2023

Informations sur le candidat

- | | |
|-------------------|-------------------------|
| • Nom : | • Total sur 40 points : |
| • Prénom : | • Note sur 20 |
| • N° de licence : | |

Éléments de cadrage :

L'utilisation de document et de tous moyens de communication est interdite. L'épreuve dure 30'. Il est conseillé de lire l'ensemble des questions avant de débuter la rédaction des réponses qui doivent être lisibles.

1. Organisation de la plongée - Code du sport

Question 1 (1 point) : L'article **A.322-76** du code du sport, définit les différents espaces d'évolution Dans le cadre de la plongée en exploration en fonction des gaz utilisés. Citez l'ensemble des espaces d'évolutions dans le cadre de la plongée à l'air.

- 0 à 6 m
 - 0 à 12 m
 - 0 à 20 m
 - 0 à 40 m
 - 0 à 60 m
- 0,5 point si manque un espace d'évolution ;
- 0 point s'il en manque 2 ou plus.

Question 2 (2 point) Le code du sport définit dans l'article **A. 322-74** que, lorsqu'en milieu naturel, la palanquée en immersion est dirigée par une personne l'encadrant, celle-ci est titulaire d'une qualification mentionnée à l'**annexe III-15b**. en vous appuyant sur le code du sport et l'annexe à laquelle il se rapporte répondez par vrais ou faux aux affirmations suivantes :

(0,25 points par bonnes réponses)

- | | | |
|--|--------------|-------------|
| La qualification minimale pour un plongeur permettant d'encadrer une palanquée en milieu naturel en enseignement ou en exploration dans l'espace 0 - 6 mètres est le GP/P4 ou E1. | Vrais | Faux |
| Le plongeur titulaire de l'initiateur club (E1) peut être directeur de plongée en milieu artificiel de plus de 6 mètres. | Vrais | Faux |
| En qualité de E1, alors que vous encadrez un plongeur en cours de formation permettant d'accéder aux aptitude PE20 (Niveau 1) vous pouvez l'emmener dans l'espace 0 - 20 mètres ? | Vrais | Faux |
| En piscine ou fosse n'excédant pas 6 m lors d'une plongée d'enseignement, ma palanquée ne peut pas excéder 5 personnes (encadrant compris). | Vrais | Faux |
| Chaque bouteille ou ensemble de bouteille d'un même gaz doit disposer d'un système permettant de contrôler la pression. | Vrais | Faux |
| Les PN1 ne dépassant pas l'espace 0 – 6m, ils n'ont pas besoin d'avoir un deuxième détendeur et un système gonflable au moyen de gaz comprimé lui permettant de regagner la surface et de s'y maintenir. | Vrais | Faux |
| En milieu artificiel de moins de 6 m je dois disposer obligatoirement d'une VHF pour appeler les secours. | Vrais | Faux |
| En milieu naturel pour encadrer une palanquée je dois obligatoire détenir 2 sources d'air indépendante reliée à ma bouteille de plongée | Vrais | Faux |

0,25 point par bonne réponse

Question 3 (1 point) : L'article **A322-72** du code du sport définit que sur le site de l'activité subaquatique, la pratique est placée sous la responsabilité d'un directeur de plongée. Citez les obligations et responsabilités du directeur de plongée : **(Manque 1 thème = 0,5 point, manque 2 thèmes = 0)**

- Il est présent sur le lieu de l'immersion ;
- Il s'assure de l'application des règles et procédures en vigueur ;

- Il fixe les caractéristiques de la plongée et établit la fiche de sécurité ;
- Il est responsable techniquement de l'organisation et des dispositions à prendre pour assurer la sécurité des plongeurs ;
- Il est responsable du déclenchement des secours.

Question 4 (2 points) : L'ANNEXE III-15a et A. 322-98. Définissent les qualifications minimales qui permettent de tenir le rôle de directeur de plongée dans le cadre de l'exploration et de l'enseignement à l'air, en milieu artificiel ou naturel. En vous appuyant sur les connaissances que vous avez sur le code du sport, remplissez le tableau ci-dessous

Fonction	Brevet	CMAS	Diplôme d'état
Directeur de plongée en piscine ou fosse n'excédant pas 6 m	E1 – initiateur		BPJEPS plongée Stagiaire BPJEPS plongée
Directeur de plongée en exploration en milieu naturel	DPE – P5		
Directeur de plongée en formation en milieu naturel	E3 – MF1	Moniteur 2 étoiles	BEES 1 plongée DEJEPS plongée DESJEPS plongée

Question 5 (4 points) : Le paragraphe 4 définit le matériel d'assistance et de secours nécessaire sur le site de plongée. Citez l'ensemble du matériel de secours nécessaire :

- un moyen de communication permettant de prévenir les secours. Une VHF est nécessaire lorsque la plongée se déroule en mer au départ d'une embarcation support de plongée ;
- de l'eau douce potable ;
- un ballon auto-remplisseur à valve unidirectionnelle (BAVU) avec sac de réserve d'oxygène et trois masques (grand, moyen, petit) ;
- un masque à haute concentration ;
- un ensemble d'oxygénothérapie médicale normobare d'une capacité suffisante pour permettre, en cas d'accident, une prise en charge adaptée à la situation jusqu'à l'arrivée des secours médicaux, avec manodétendeur, débit-litre et tuyau de raccordement au ballon auto-remplisseur à valve unidirectionnelle (BAVU) ou au masque à haute concentration ;
- une couverture isothermique ;
- des fiches d'évacuation selon un modèle type en annexe III-19 ;
- un plan de secours.

4 points si l'ensemble du matériel est décrit, 2 points pour 7 à 6 éléments, 1 point pour 5 à 4 éléments, 0,5 points pour 3 à 2 éléments, 0 point si inférieur à 2 éléments ou s'il manque l'oxygénothérapie.

2. Contenu du MFT

Question 6 (1 point) : Répondez par vrais ou faux aux affirmations suivantes : **(0,25 point par réponse juste)**

L'âge minimum pour se voir délivrer le brevet N1 est de 12 ans **Vrais Faux**

Les initiateurs club peuvent délivrer le brevet N1 **~~Vrais~~ Faux**

Les initiateurs club peuvent valider les compétences menant à la certification N1 **Vrais Faux**

Un plongeur Niveau 1 peut évoluer en autonomie dans l'espace 0 - 6 m en milieu naturel

~~Vrais~~ **Faux**

Question 7 (1 points) Votre président de club vous demande d'organiser une activité plongée pour la section enfants de votre club début juin. Citez les précautions particulières que vous devrez prendre pour organiser l'activité

- Profondeurs adaptées à la formation et l'âge des participants **(0,25 point)** ;
- Disposer de moyens de protection thermique adapté aux conditions de température **(0,5 point)** ;
- Disposer d'un matériel de plongée adaptée à la morphologie des participants **(0,25 point)**;

Question 8 (1 point) : Gaëlle à 12 ans, elle est déjà plongeuse Or depuis un an et souhaite passer son niveau 1. Précisez si elle peut ou non passer cette certification, quelles sont les conditions d'accès et comment s'organise sa formation ?

- Oui elle peut passer sa certification **(0,25 point)** ;
- Être âgé de 12 ans au moins à la date de délivrance du brevet, être titulaire d'une licence fédérale et présenter un CACI de moins d'un an ; **(0,25 point)** ;
- Si le candidat est déjà plongeur or, étant donné que les compétences attendues pour le plongeur or sont celles énoncées dans les contenus de formation du plongeur niveau1, en fonction de l'expérience du candidat et des compétences constatés par l'encadrement une simple certification administrative peut attribuer le diplôme de niveau 1. **(0,5 point)**

Question 9 (5 points) Quelles sont les formations accessibles aux jeunes plongeurs au sein de la FFESSM complétez le tableau ci-dessous relatif aux « conditions de pratique en milieu naturel en enseignement ou en exploration

Espace d'évolution	Age des plongeurs	Niveau de pratique	Compétence minimum encadrant	Effectif max. de la palanquée hors encadrants
0 – 1 mètre	< 8 ans	1re étoile de mer	E1 ou guide de rando. sub. en exploration*	8
		2e et 3e étoile de mer		
0 – 2 mètres	8 – 10 ans	Baptême	E1	1
0 – 3 mètres	10 - 14 ans			
0 – 6 mètres	8 – 14 ans	Formation de plongeur de bronze	E1	1 - (2 en fin de formation)
		Plongeur de bronze	E1	2
		Plongeur Argent	E1 ou GP en exploration	2+1 P1 minimum ou 1+2 P1
0 – 12 mètres	10 – 12 ans	Plongeur d'or	E2 ou GP en exploration	2+1 P1 minimum ou 1+2 P1
0 – 20 mètres	12 – 14 ans			

0,25 points par bonne réponse.

3. LA FFESSM – Statuts et règlements

Question 15 (3 points) : Vous êtes chargé du cours de réglementation de vos niveaux N1. Vous abordez la licence fédérale. Indiquez les avantages qu'elle procure, la durée de validité, ainsi que les différents types ?

- La licence confère à son titulaire, à compter de la date de sa délivrance, le droit de participer aux activités et au fonctionnement de la fédération. **(1 point)**
- Elle peut être délivrée au titre de l'une des catégories suivantes **(1 point) :**
 - Licence « adulte » : elle est délivrée aux personnes de plus de seize ans ; elle vaut permis de pêche sous-marine ;
 - Licence « jeune » : cette licence est délivrée aux personnes de moins de 16 ans, elle ne vaut pas permis de pêche sous-marine ;
 - Licence « enfant » : elle est délivrée aux mineurs jusqu'à 12 ans ;
 - Licence « compétition » (licence devant être accompagnée d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la compétition rédigée par un médecin spécialisé et d'une assurance individuelle dont les conditions contractuelles minimales sont fixées par circulaire fédérale).
- La licence est annuelle et délivrée pour la durée de la saison sportive à savoir **(1 point) :**
 - Licence compétition : du 15 septembre au 14 septembre inclus de l'année civile suivante ;
 - Licence sport loisir : du 15 septembre au 31 décembre de l'année civile suivante.

Question 16 (1 point) qui peut délivrer un CACI et quel est sa date de validité ?

Par tout médecin (0,5 point) ;

Valable 1 an (0,5 point).

Question 16 (1 points) Au sein de la FFESSM qu'appelle-t-on les organes déconcentrés ? Comment sont-ils organisés ? Quels sont leurs rôles ?

- Localement des instances ont été créées pour représenter la FFESSM. Ces Organes Déconcentrés sont les Comités Régionaux, Interrégionaux et Départementaux. **(0,5 point)**
- Ils sont constitués et organisés en associations déclarées. **(0,5 point)**
- Ils ont pour rôle de relayer la politique nationale de la FFESSM et de rapporter les problématiques. Il existe également des commissions régionales et départementales calquées sur le découpage et le fonctionnement des commissions nationales qui représentent les activités aquatiques de la région et du département. **(1 point)**

Question 17 (1 points) : Définissez l'acronyme CODEP ?

COMITE DEPARTEMENTAL

Question 18 (2 points) : Citez 2 commissions de la FFESSM :

Commissions Sportives :

Apnée

Hockey subaquatique

Nage avec palmes

Nage en eau vive

Orientation subaquatique

Pêche sous-marine

Plongée souterraine

Plongée sportive
Technique
Tir sur cible

Commissions Culturelles

Archéologie subaquatique ;
Audiovisuelle ;
Biologie et environnement.

Commissions scientifique

Juridique
Médicale et de prévention

0,25 points par bonne réponse.

Questions 19 (1 point) pour combien de temps est élu le président de la FFESSM ?

4ans

4. La responsabilité

Question 19 (2 points) : sur le bord du bassin, l'un de vos plongeurs en formation se déséquipe votre bouteille écrase le masque de votre deuxième élève qui était équipé de verres correctifs. Expliquez quelle est la responsabilité engagée et pourquoi ? comment va être réparé le préjudice subi par l'élève.

- Il s'agit de la responsabilité civile qui sera engagé **(1 point)** ;
- Le préjudice subi est matériel, la commission d'infraction et le caractère intentionnel n'est pas caractérisé, l'assurance ayant délivré la responsabilité civile remboursera le dommage causé **(1 point)**.

Question 20 (2 points) : Lors d'une plongée en enseignement en milieu naturel que vous encadrez descendez sur 7 mètres pour faire un vidage de masque à votre PN1. Un incident se produit, ce qui provoque sa remonté rapide à la surface. En arrivant en surface, vous retrouvez ce dernier qui se plaint de malaise et il est évacué par les pompiers vers l'hôpital pour un examen. Quelle est la responsabilité qui est engagée ? pour quelle raison ?

- Il s'agit de la responsabilité pénale **(1 point)** ;
- En effet l'absence d'appel d'un service de secours pour demander un avis médical et organiser éventuellement son évacuation est une infraction **(0,5 point)** ;
- En fonction des résultats de l'enquête, le directeur de plongée pourra comparaître devant un juge dans le cadre d'une infraction pénale **(0,5 point)**.

5. Le CACI

Question 21 (2 points) : Quel est la durée de validé du CACI de manière générale ?

La durée du CACI doit être de moins de 1 an pour **(1 point)** :

- La prise de la licence pour les activité plongée, apnée ou pêche au-delà de 6 mètres ;
- La compétition ;
- L'encadrement ;
- Le passage d'un brevet.

La durée du CACI est de 3 ans **(1 point)**

Pour les activités de nage avec palmes, nage en eau vive, hockey, tir sur cible, apnée jusqu'à 6 mètres selon les conditions suivantes :

- CACI de - 1 an à la prise de licence
- Questionnaire de santé les 2 saisons suivantes

6. Les EPI

Question 23 (1 point) : Définissez l'acronyme EPI et quel est son rôle ?

- Équipement de protection individuelle. **(0,5 point) ;**
- C'est un dispositif ou moyen destiné à être porté ou tenu par une personne en vue de la protéger contre un ou plusieurs risques susceptibles de menacer sa sécurité ainsi que sa santé. **(0,5 point).**

Question 24 (1 point) Donnez un exemple d'EPI-SL soumis aux dispositions du code sport ?

- Le masque.

7. Les valeurs de la république par le sport

Question 25 (2 points) : Citez les valeurs de la FFESSM

- Plaisir
- Respect
- Partage
- Dépassement de soit

4 valeurs = 1 point, 3 valeurs 0,5 point, 2 valeurs ou moins = 0

Question 26 (2 points) Citez les 7 ECOGESTES du plongeur citoyen

- J'adhère aux valeurs de la FFESSM
- Je respecte l'éthique du sport
- Je suis attentif à la mixité
- Je m'intéresse à l'environnement
- Je déploie des activités Handisub®
- Je favorise les partenariats en milieu scolaire et universitaire
- Je favorise l'insertion par le sport

7 valeurs = 1 point, 4 valeurs 0,5 point, 2 valeurs ou moins = 0